

**RUE DUE
BOIS LE PRETRE**
**Renumérotation des
habitations**
Réunion publique





PRINCIPALES QUESTIONS

♦ Qui va installer les nouvelles plaques de n° de rue ?

Les services techniques à la charge de la ville.

♦ Quels sont les organismes à informer ?

La plupart des organismes publics peuvent être informés en une seule fois via le portail web "service public / je change de coordonnées". Pour les autres services, la municipalité fournira aux personnes concernées une fiche "réflexes" afin d'éviter tout oubli.

♦ Quels documents mettre à jour rapidement ?

Une des mises à jour à effectuer urgemment sera celle de la carte grise de véhicule (gratuit sauf pour l'ancienne immatriculation : 2.76 €. Prévoir aussi le changement de plaques pour la nouvelle numérotation).

Le changement de carte d'identité n'est pas une obligation (sauf titre de séjour).

♦ Qui consulter en cas de difficultés ?

Le service "accueil" de la mairie sera disponible pour accompagner les personnes rencontrant des difficultés dans

UNE NOUVELLE NUMEROTATION POUR LA RUE

Un projet proposé aux riverains

Numéros identiques, sauts de numéros, mélange de numéros pairs et impairs sur une même chaussée... sont autant d'incohérences qui coexistent rue du Bois le Prêtre.

Si cette voie présente une telle anarchie au niveau de la numération, c'est la conséquence d'un amalgame entre le nom de la rue et le nom historique du lieu-dit Cité Saint-Epvre. Cependant cette situation pose aujourd'hui de nombreuses difficultés pour les habitants dans leur vie quotidienne (réception du courrier, géolocalisation, livraisons...).

Face à ce constat, la municipalité, saisie par plusieurs riverains, a décidé de proposer aux habitants une nouvelle numérotation de la rue, selon un mode continue allant de la rue Saint-Epvre à l'Avenue de la Petite Suisse.

Pour mettre en œuvre ce projet, la ville a choisi une démarche participative qui débutera par une consultation des habitants de la rue au sortir de la réunion publique de présentation du projet.

TROIS OBJECTIFS

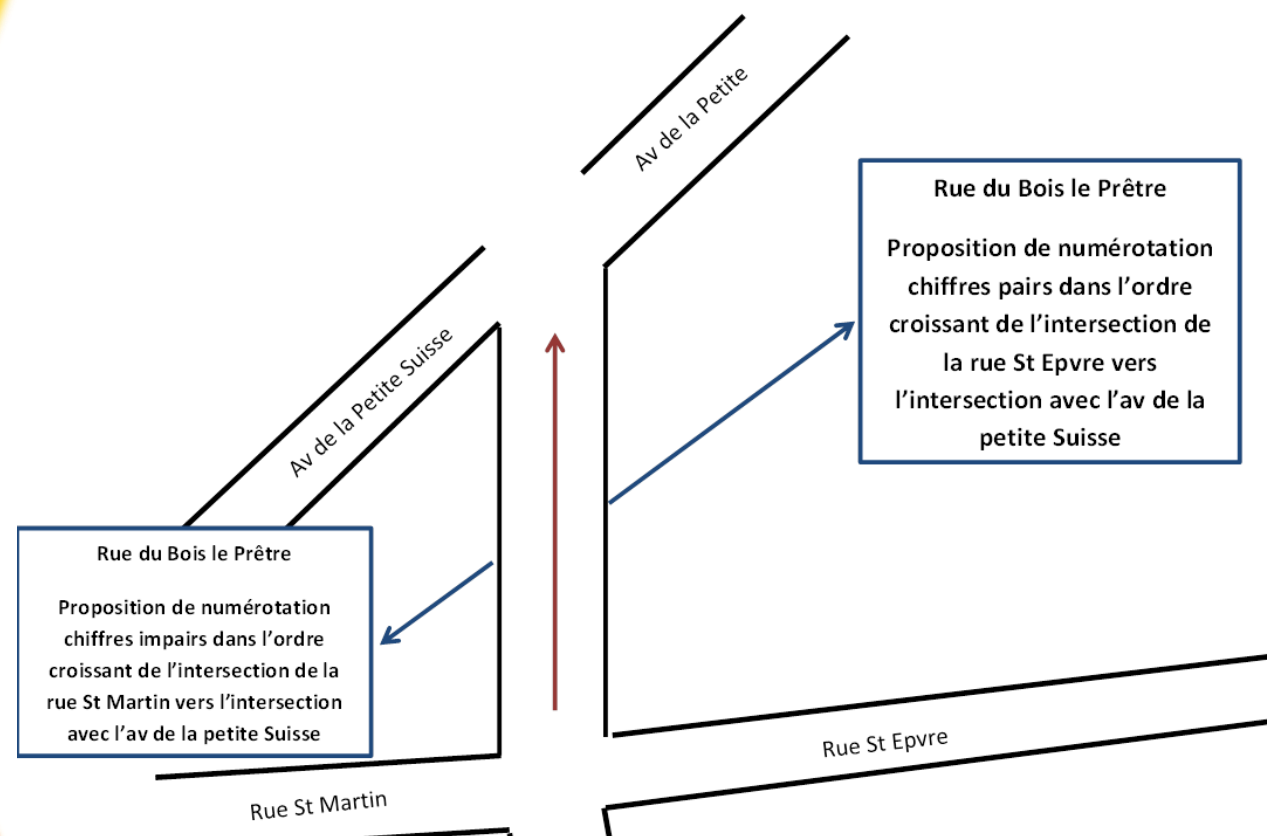
- ⇒ Améliorer le repérage et l'orientation afin de faciliter circulation et déplacements (livraisons, relevés de compteur etc.)
- ⇒ Améliorer l'accessibilité des logements et faciliter les interventions d'urgence (pompiers, secours, santé)
- ⇒ Améliorer l'efficacité des administrations et entités

COMPRENDRE LE PROJET

Sur les deux logiques possibles, la ville a choisi de proposer, la **numérotation "continue"**, la plus utilisée dans les zones urbaine et respectant différentes règles qui, appliquées selon les situations, rendent les habitations faciles à appréhender pour les administrés. Le principe étant d'attribuer un numéro à chaque entrée de manière croissante, pair à droite et impair à gauche, cela en partant du cœur de ville.

Projection

Ainsi en partant du croisement avec la rue Saint-Epvre, le côté droit débiterait avec le n° 2 (actuellement n° 4) jusqu'à la dernière entrée du côté croisement avec l'avenue de la Petite Suisse qui aura le n° 60 (actuellement 1 également). Du côté gauche, les n° iront de 1 (actuellement 19) à 37 (actuellement 4).



PRÉSENTATION DU DÉROULÉ

